



## Projets de construction, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Indre-et-Loire

Le 23 avril 2010

**Note rédigée par : Florence BUSNOT RICHARD**

02 41 53 66 00

Cette note rappelle les différentes étapes d'un projet de construction, de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables dans le bâti, puis rappelle l'ensemble des aides techniques et financières mobilisables. En fin de document sont rassemblés les contacts à prendre pour votre projet.

### I. La démarche à suivre pour un projet de construction respectueux de l'environnement

L'Aduc peut assister gratuitement les communes du Parc à orienter et définir les projets à l'amont du programme dans le cadre de la convention qui la lie avec PNR.

#### A. Le programme

L'élaboration d'un programme de définition des besoins et des caractéristiques du bâtiment est une étape cruciale dans la réalisation d'un projet de construction.

Ce programme doit être réalisé par la maîtrise d'ouvrage et les futurs usagers du site, si possible. Le maître d'ouvrage public se fait classiquement aider par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui peut intervenir dès la programmation mais également suivre la réalisation dans son ensemble. Des aides financières peuvent être obtenues auprès de l'Ademe et de la Région pour une AMO spécialisée dans la HQE. Une liste de BE devrait être disponible auprès de monsieur Thierry Baras [thierry.baras@ademe.fr](mailto:thierry.baras@ademe.fr)

#### B. Le concours

Le recrutement d'un architecte sur concours peut se faire à partir de son expérience (c'est à dire sur son CV) ou bien à partir d'une esquisse sur laquelle travaillent plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre.

#### C. Le projet

Des outils d'aide à la décision sont subventionnés par l'Ademe et la Région. Il s'agit de la simulation thermique du bâtiment, pour ce qui concerne l'efficacité énergétique globale du projet, puis des études de choix d'énergie ou des études multi énergie. Vous pouvez solliciter le Parc pour obtenir plus d'information sur ces outils.

#### D. Les financements

Ils peuvent être obtenus pour les études comme pour les investissements auprès des Régions, de l'Europe uniquement pour les projets démonstrateurs et de l'Ademe. Les contrats de Pays permettent d'obtenir des aides supplémentaires de la Région. Une ligne budgétaire spécifique à l'efficacité énergétique a été ajoutée au contrat de pays.

## E. L'assistance du PNR

Le Parc peut vous assister dans la validation du programme, le recrutement du prestataire (jury de concours) le suivi du Projet sur les volets de qualité environnementale du bâti en participant notamment aux réunions de suivi du projet. Le Parc peut vous apporter une plus value en mettant à votre disposition ses compétences en matière d'éco construction. Ceci peut apporter une analyse technique des propositions de la maîtrise d'œuvre, sans pour autant constituer une assistance à maîtrise d'ouvrage à part entière.

En la personne de son architecte, Monsieur Edouard Segalen, le Parc peut accompagner des projets de réhabilitation thermique du bâti dans les constructions en tuffeau.

## II. Le département d'Indre et Loire

Il a mis en place un fonds de Soutien de projets innovants en terme de développement durable au sein duquel des projets en lien avec l'énergie pourraient trouver des financements.

## III. les aides régionales

### A. Contrat de Pays :

Contacts :

Pays Chinonais : Marie Rouquette

Pays Loire Nature : Yves Boulesteix (le Pays Loire Nature dispos d'un programme leader)

Région Centre : William Palis

La performance énergétique constitue un grand projet dans le cadre du CPER et est également présente dans le volet territorial. La Région poursuit dans le sens de l'éco-conditionnalité ses interventions en matière de travaux de construction, d'extension ou de réhabilitation d'un bâtiment dont le coût excède 0,3 M€ HT, avec la réalisation d'un audit énergétique préalable (financé dans le cadre de la convention ADEME-Région au titre du CPER ou au titre du Contrat de Pays).

Afin d'encourager le développement d'initiatives locales en faveur de la performance énergétique de bâtiments neufs, la Région majore ses financements de 10% pour les équipements publics et les opérations de logements sociaux disposant a minima du label HPE (ou équivalent, selon évolution de la réglementation).

### B. Le plan isolation du Contrat de Pays

Plus encore que dans les constructions neuves, le gain énergétique est à rechercher dans les programmes de réhabilitation par des travaux d'isolation. La Région soutiendra au taux de 50% un « plan isolation » de bâtiments publics et de logements sociaux permettant d'atteindre le niveau de consommation annuelle d'énergie correspondant a minima à la classe D, et en tout état de cause une progression de classe (en maîtrise d'ouvrage collectivités, bailleurs ou associations)

### C. Appel à Projet

Dans le cadre du Grand Projet Pôle d'Efficacité Energétique du CPER 2007-2013 et de leur convention de partenariat 2010, l'Ademe et la Région Centre reconduisent conjointement en 2010 l'appel à projets « Efficacité Energétique dans les Bâtiments » lancé pour sa première édition en 2007, selon le planning suivant :

Sessions	Date de lancement	Date de clôture
Session n°1	29/01/10	26/03/10
Session n°2	01/09/10	01/11/10

Sont concernés à la fois les bâtiments neufs à construire et les bâtiments existants à rénover. L'objectif est de doter la région Centre de bâtiments exemplaires, économes en énergie, et d'impulser leur développement, tout particulièrement dans l'habitat social.

L'intervention financière de la Région et l'ADEME portera à la fois sur les projets au stade de l'étude ainsi qu'au stade travaux.

La nouveauté en 2010, pour les deux sessions à venir, consiste à proposer un accompagnement expert qui assistera les équipes de maîtrise d'œuvre durant toute la phase conception à concevoir au mieux des projets de construction ou de rénovation de bâtiments à très faible besoins énergétiques. Après une première phase de candidature, les projets seront sélectionnés au regard de la motivation du porteur de projet et des ambitions visées, sera ensuite proposé aux lauréats cet accompagnement gratuit assuré par un cabinet expert sélectionné par l'ADEME et la Région.

Le cahier des charges détaillé, le formulaire de candidatures ainsi que des documents techniques livrant quelques préconisations pour répondre à cet appel à projets sont téléchargeables sur le de la Région :

[http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/site/energie\\_centre/AAP\\_efficacite\\_energetique\\_batiments](http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/site/energie_centre/AAP_efficacite_energetique_batiments)

Chaque année, un nouvel appel à projet est lancé avec des exigences sur la performance énergétique toujours croissantes

#### **D. Convention Ademe Région**

Des crédits sont attribués pour des aides aux études (diagnostic énergétique communal, étude de choix d'énergie pour un bâtiment, assistance à maîtrise d'ouvrage HQE) à hauteur de 70 % des dépenses éligibles.

Toutes les informations nécessaires sont sur le <http://www.ademe.fr/centre/>

et sur le [http://www.ademe.fr/centre/energie/index\\_energie.htm](http://www.ademe.fr/centre/energie/index_energie.htm)

Vous y trouverez les bureaux d'étude thermiques ainsi que les cahiers des charges. Les appels à projets régionaux sont également sur cette page.

#### **E. Fonds Chaleur**

Ce fond a été débloqué par l'état suite au Grenelle de l'environnement. En sus de la convention ademe région Centre, il vient financer les besoins de chaleurs sur les productions d'énergie renouvelables de grosse puissance. Il concerne les chaufferies bois consommant plus de 100 Tonnes équivalent pétrole par an, la géothermie pour les puissances supérieures à 30 kWh et le solaire thermique pour les surfaces dépassant 50 m<sup>2</sup>. Plus d'infos également sur [http://www.ademe.fr/centre/energie/index\\_energie.htm](http://www.ademe.fr/centre/energie/index_energie.htm)

### **IV. les aides européennes**

Les aides du Feder peuvent s'élever à 40 % pour l'investissement dans les bâtiments économes en énergie et les énergies renouvelables. Attention, les aides du FEDER sont attribuées uniquement à des projets « démonstrateurs » : innovants, visitables et exploitables d'un point de vue pédagogique.

Le document de mise en œuvre du FEDER (DOMO FEDER) sera disponible auprès de la Région Centre (Céline Dupont Leroy au 02 38 70 34 41)

Plus d'infos disponibles sur le site de la préfecture de Région Centre <http://www.centre.pref.gouv.fr/europe/themes.html?p=2>

### **V. Arbocentre**

Cette association de professionnels du bois assure les missions suivantes :

- Faire la promotion des différentes aides Bois Energie proposées par l'ADEME aux industriels et collectivités régionales au niveau national,

- Réaliser des pré-études de chaufferies bois,
- Organiser des visites techniques de chaufferies déjà en circulation.

Ses chargés de mission pour le bois énergie sont Olivier Silberberg et Nicolas Roels.

## VI. ADAC

L'agence départementale d'aide aux communes propose à ses communes adhérentes un conseil sur des domaines variés tels que l'urbanisme ou l'architecture, les montages juridique et financier. L'intervention de l'ADAC se fait à l'amont des opérations et s'achève à la consultation des professionnels. Un projet de construction de bâtiments neufs efficaces en énergie ou conçus dans le respect de la qualité environnementale du bâti peut faire l'objet d'un conseil et d'un suivi de l'ADAC, en partenariat avec l'ALE sur le volet énergétique.

Une convention lie le Parc et L'ADAC afin que leurs missions d'accompagnement des communes du territoire soit bien coordonnées.

## VII. ADUC

L'agence d'urbanisme du Chinonais (ADUC) propose des services similaires à celui de l'ADAC dans le cadre de sa convention avec le Parc. Les communes du Parc peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement technique par un chargé de mission de l'ADUC financé par le Parc dans le cadre de la convention liant les deux parties. Cette prestation ne pourra en aucun cas dépasser 4 jours de travail.

## VIII. L'agence locale de l'énergie (ALE)

L'ALE 37 a pour objectif d'être un outil d'accompagnement et d'animation de proximité, un lieu d'échange entre tous les acteurs de l'énergie, un centre de ressource d'informations et de formations, un outil de conseil et expertise

L'ALE 37 est au service des collectivités et des entreprises qui y adhèrent pour :

- Faire un bilan de leur consommation énergétique.
- Préparer un projet de construction ou de réhabilitation intégrant la maîtrise de l'énergie
- Evaluer la faisabilité et l'intérêt du projet, et en identifier les financements.
- Travailler le volet énergétique des projets territoriaux.

L'ALE 37 intervient auprès des communes et des intercommunalités qui en font la demande suivant 3 modalités :

- En partenariat avec l'agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC), l'ALE 37 propose son expertise aux collectivités qui souhaitent affiner leurs projets de construction ou de rénovation en matière énergétique. Ce service est gratuit pour les communes adhérant à l'ADAC.
- Auprès de ses adhérents : un conseil rapide et ponctuel sur des questions en lien avec l'énergie est délivré à l'ensemble des adhérents de l'ALE.
- Pour la mise en place d'une stratégie énergétique communale en la personne d'un conseiller énergie : c'est le Conseil en Energie Partagé ou CEP. Le conseiller a pour mission d'aider à gérer l'énergie par un suivi des consommations à confort identique, d'accompagner la collectivité dans la gestion de ses bâtiments et ses projets de construction, et d'animer des actions de sensibilisation. Il aide l' élu à hiérarchiser les mesures visant à améliorer la gestion de l'énergie de la commune. Ce service est payant, il nécessite une cotisation proportionnelle au nombre d'habitants de la commune ou de l'intercommunalité.

## IX. Le SIEIL

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire assure des missions d'accompagnement des communes et propose des subventions uniquement sur les questions d'éclairage public. Il assure également le renforcement de réseau et la production d'électricité renouvelable en site isolé. Son implication dans la maîtrise de l'énergie passe par son investissement dans l'ALE.

## X. Contacts

FEDER	La préfecture d'Indre et Loire a délégué l'élaboration du document de mise en œuvre du Feder et l'instruction du dossier à la région Centre	Contact en région Centre: Céline Dupont Leroy 02 38 70 34 41
Convention Ademe Région	Délégation Régionale Centre de l'Ademe .	<b>Catherine GUIMARD</b> Coordinatrice Collectivités Tél. : 02 38 24 00 02 <b>Thierry BARRAS</b> Maîtrise de l'Energie, Collectivités, HQE, solaire Tél. : 02 38 24 00 09 <b>Frédérique GALOPHE</b> Assistante des Ingénieurs du Pôle Collectivités Tél. : 02 38 24 17 58
	Région Centre	William Palis <a href="mailto:william.palis@regioncentre.fr">william.palis@regioncentre.fr</a> Assistante : Franceline WEINLING Tél : 02.38.70.30.80
Aide aux communes en matière d'énergie, compétence éclairage public et réseaux + électricité renouvelable en sites isolés	SIEIL	Monsieur Menard 02 47 05 81 21
Conseil en matière d'économies d'énergie	ALE 37	Patrick Gachet 02 47 60 90 70
Pré études bois énergie	Arbocentre	Olivier Silberberg 02 38 41 80 02 Nicolas ROELS Tél : 02 38 41 80 06 <a href="mailto:nr.arbocentre@orleans.inra.fr">nr.arbocentre@orleans.inra.fr</a>
Aides à l'investissement Régionale via le contrat de Pays	Pays du Chinonais Région Centre	Marie Rouquette 02 47 97 09 09 William Palis <a href="mailto:william.palis@regioncentre.fr">william.palis@regioncentre.fr</a>
Aide à la définition de projet architectural	ADAC	Eric Boulay <a href="mailto:eboulay@adac37.fr">eboulay@adac37.fr</a>
Suivi de projet de réhabilitation thermique du bâti dans le tuffeau	PNR	Edouard Segalen 02 41 53 66 00
Aide à la définition de projet dans le cadre de la convention avec le PNR	ADUC	Virginie Duchiron 02 47 93 83 83
Soutien de projets innovants en matière de développement durable	Conseil général d'Indre et Loire	Florence Rambourd 02 47 31 47 31 <a href="mailto:frambourg@cg37.fr">frambourg@cg37.fr</a>

## XI. Liste d'ouvrages de référence

Un maître d'ouvrage disposant d'une culture générale sur l'éco construction et les énergies renouvelables sera mieux armé pour lancer un projet :

Bibliographie :

abonnement à la Maison Ecologique (1an 6n°) 34€ : en vente dans les bonnes Presses

abonnement CLER info(1 an 6 n°) 25 € ou lettre du CLER (comité de liaison des énergies renouvelables gratuite sur le <http://www.cler.org/info/>

Ouvrages aux éditions terre vivante : <http://www.terrevivante.org/>

- La maison des [néga]watts (Thierry Salomon),
- La fraîcheur sans clim' (Thierry Salomon)
- L'isolation phonique écologique (Jean Louis Beaumier),
- L'isolation écologique (Jean Pierre Oliva),

Les commander soit dans une bonne librairie, soit par correspondance sur le site de Terre Vivante.

**Ces documents et bien d'autres sont en consultation au centre de ressource de la maison du Parc**